

Les réseaux sociaux, police d'Internet ?

On est tous pareils, non ? On adore, à juste titre, tout ce que les réseaux sociaux nous apportent en matière de relations, d'information, de découvertes, de créativité, de rencontres et de liberté d'expression et d'opinion. Et dans le même temps, on déplore – à tout aussi juste titre – les abus que l'on y constate, qu'il s'agisse de la prolifération d'infox, de débats agressifs ou de propos haineux. Parfois, les choses vont en effet trop loin. Que faire ?

Censure ou application de la loi ?

Vous en avez forcément entendu parler : **Twitter**, **Facebook**, **Instagram**, etc. ont récemment supprimé ou fermé les comptes de Donald Trump, soupçonné d'avoir attisé la violence qui s'est produite au Capitole, que certains ont comparé à une tentative de coup d'État. **Google** et **Apple** ont banni dans le même temps de leur plateforme **Parler**, un réseau social où l'extrémisme pro-Trump fleurit. Les réseaux sociaux ont agi dans leur droit commercial bien compris, mais certains usagers hurlent à la censure parce qu'ils veulent qu'ils restent des espaces publics d'expression libre. C'est la double contrainte de la démocratie : ne pas censurer, laisser dire... Mais ne pas mettre en danger les institutions ni les citoyens. Difficile de trouver les bonnes limites...



Mais qui fait la police ?

C'est la grande question qui se pose actuellement. Est-ce aux réseaux sociaux ou aux institutions démocratiques de faire respecter la loi ? Peut-on raisonnablement demander aux plateformes de décider ce qui relève de l'incitation à la violence ou juste une opinion, ce qui tombe sous le coup des discours de haine ou pas ? Est-ce leur rôle ? Le débat fait rage. Actuellement, les plateformes ont pour obligation de retirer rapidement les contenus illicites que les usagers signalent. Quand elles ferment des comptes ou interdisent l'accès à des services, c'est essentiellement parce qu'elles ont peur pour leur image. Parce que les internautes leur en voudraient sans doute de ne pas le faire. Mais leur statut va sans doute changer bientôt, affaire à suivre donc !

La fake du mois

1 Ce que dit l'infox

Une vidéo montre un pharmacien faire un test salivaire antigénique Covid-19 avec du **Coca-Cola** et obtenir un résultat positif.

2 La source

Le compte **Facebook** du pharmacien : <https://www.facebook.com/pierre.sykora/videos/10222762658488787/?fallback=1>

3 L'explication

Il s'agit en fait d'une petite blague entre amis qui a été prise au premier degré et a fait boule de neige (40 000 vues en quelques jours sur **Facebook**).

4 La leçon à en tirer

On ne s'amuse pas avec la Covid-19. Ce type de fake peut inciter des gens à ne pas se faire tester et donc à en contaminer d'autres ; des personnes peuvent en mourir. On ne croit ni ne fait circuler ce type d'info IN-CRO-YA-BLE sans l'avoir sérieusement vérifiée. D'ailleurs, **Facebook** a désormais posté une mise en garde comme le demande l'OMS (<https://www.who.int/fr>).

De nombreux médias et des sites de *fact-checking* (vérification des faits) comme [factuel.afp.com](https://www.factuel.afp.com) ont publié des démentis bien argumentés. On vous laisse mener l'enquête.

